

Monsieur Le Maire  
et le conseil Municipal vous invitent  
à la cérémonie des vœux

le vendredi 17 Janvier 2025  
à 18h30 à la Salle des Fêtes





## **SOMMAIRE**

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| Réunions de conseils municipaux   | P 03 |
| Evènements dans la commune        | P 09 |
| Ecole RPI du Ninian               | P 11 |
| APE                               | P 12 |
| Médiathèque                       | P 13 |
| Famille enfant ados               | P 15 |
| Autres informations               | P 15 |
| Etat civil                        | P 15 |
| Infos entreprises et associations | P 16 |

## **MOT DU MAIRE**

Chères habitantes et chers habitants de Laurenan, permettez-moi au nom du conseil municipal de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. Qu'elle soit remplie de bonheur et de réussite ainsi qu'une bonne santé pour vous et vos proches. Nous serons heureux de vous accueillir pour les vœux à la salle des Fêtes .

**Votre Maire**  
**Olivier RIVALLAN**

## **REUNION PUBLIQUE**

**Le jeudi 30 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes  
pour la présentation  
de l'avant-projet de l'aménagement  
des rues de Le Châtre, de l'Etrat et de l'Argoat.**

# REUNIONS DE CONSEIL



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 AOÛT 2024

**PRESENTS** RIVALLAN Olivier, Maire, ROUXEL Dominique, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne (20h11), DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, POILANE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

**ABSENTS** : BILLARD Emmanuelle (excusée pouvoir Vincent DABOUDET), ROUXEL Pascal (excusé), BARBE Valérie (excusée pouvoir Evelyne LORAND), LEMEE Anne (excusée Valérie Poilâne Tabart), RAULT Sonia.

**Secrétaire de séance** : ROUXEL Dominique

### 1 VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MAI 2024

**Validé à l'unanimité des membres présents,**

En introduction, Mr le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour tous les témoignages de soutien à l'occasion du décès de son père, Michel RIVALLAN.

### 2 AMENAGEMENT LE CHABRE : CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Par délibération du 15 février 2024, le Conseil Municipal avait validé le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de Le Châtre. Il rappelle au Conseil Municipal que cette consultation se faisait en deux étapes. Par délibération du 30 mai 2024, le Conseil Municipal avait retenu la proposition de la CAO, à savoir le choix de 4 cabinets retenus à concourir en phase 2.

Les 4 cabinets suivants ont été reçus en audition par la CAO le 04 juillet dernier :

1. Atelier du Marais de Fougères (35)
2. Arb'Orea paysages de Vannes (56)
3. AGPU Paysage de Plouhinec (56)
4. Atelier Terraterre de La Tour du Parc (56)

La CAO a reconnu le professionnalisme des 4 cabinets reçus et a retenu le cabinet Atelier du Marais de Fougères (Ille-et-Vilaine). Les 3 autres cabinets ont été destinataire d'un courrier comme quoi ils n'étaient pas retenus.

La proposition de forfait de rémunération du cabinet s'établit à 41 600.00 € HT, soit 49 920.00 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 4 abstentions :**

- **De VALIDER l'avis de la CAO en date du 04 juillet 2024.**
- **D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet Atelier du Marais de Fougères (35) pour un forfait provisoire de rémunération de 41 600 € HT, calculé sur la base d'une enveloppe financière affectée aux travaux, fixée à 800 000 € HT ;**

### 3 RENOVATION COMMERCE TIERS LIEU : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le Cabinet EEUN à la suite de la consultation pour travaux, terminée au 14 juin dernier. Des compléments d'informations ont été demandés en juillet aux entreprises ayant répondu sur la plate-forme.

Une réunion avec le Cabinet EEUN a eu lieu le 15 juillet dernier pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres. Monsieur le Maire rappelle que ce marché de travaux comprend 13 lots. Il faut noter l'absence d'offres pour les lots suivants :

- ✓ Lot n° 04 : isolation paille
- ✓ Lot n° 05 : couverture fibres-ciment

Pour certains lots, détaillés ci-dessous, la Commune n'a obtenu qu'une seule proposition :

- ✓ Lot n° 07 : serrurerie-métallerie
- ✓ Lot n° 10 : revêtement de sols – faïence
- ✓ Lot n° 13 : électricité – chauffage électrique

Lors de cette réunion, il a été également proposé par la maîtrise d'œuvre de relancer d'autres lots tels que le n° 01 (terrassements-VRD-aménagements extérieurs), le n° 03 (charpente et ossatures bois, isolation, bardages) et le n° 09 (cloisonnement-isolation-plafonds) pour réaliser des pistes d'économies. Pour les autres lots, la maîtrise d'œuvre a proposé de négocier avec les entreprises étant donné les coûts élevés des offres. Une nouvelle consultation est donc en cours pour 7 lots. Les offres sont à déposer pour le 16 septembre prochain.

**La décision est donc reportée.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune ne percevra pas de DETR/DSIL pour 2024, il est proposé qu'un nouveau dossier soit déposé au titre de l'année 2025, si les travaux ne sont pas débutés.

En revanche, la Commune a obtenu une aide au titre du Fond Vert d'un montant de 150 000 euros. Le dossier pour le contrat de territoire, en cours de corrections pour tenir compte entre autres des subventions accordées, devrait être étudié à la commission de l'automne du conseil départemental.

#### 4 RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Fabienne RIVALLAN, adjointe aux Affaires scolaires, donne les effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2024-2025 pour le RPI du Ninian, soit 98 élèves.

Elle rappelle que plusieurs changements sont annoncés au niveau de l'équipe enseignante. M Pascal CROCQ a quitté le RPI pour rejoindre celui d'Illifaut. Il est remplacé par Romane CROISLEBOIS, sa décharge sera assurée par Emilie ROBERT. Un nouvel enseignant pour la classe CP-CE1 avec l'arrivée de François CARRE. Alexandra PECHEUR enseignera dans la classe CE1-CE2 et Nicolas MINIER pour la journée du lundi (reprise à temps partiel).

A ce jour, l'enseignant-e de la 2<sup>ème</sup> classe à GOMENE n'est pas connu-e.

#### 5 RENTREE SCOLAIRE 2024-2025 : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 août 2023 (N° 01-31/08/2023) décidant de créer un emploi permanent à temps non complet. Depuis le 05 octobre 2023, l'agent est recruté sur un CDI à raison de 10h24/35<sup>ème</sup> pour exercer les fonctions d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe. Le tableau des emplois avait été modifié en conséquence.

M Olivier RIVALLAN, Maire, rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ d'un agent contractuel et des besoins pour l'entretien des classes à l'école, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service technique (périscolaire).

Mr Olivier RIVALLAN, Maire, propose à l'assemblée délibérante :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 02 septembre 2024 au 04 juillet 2025 inclus.
- Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 5 heures par semaine d'école (3h57/35<sup>ème</sup>)
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante décide :**

- **D'ADOPTER la proposition du Maire**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois (ci-joint annexé)**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants**
- **Que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour cette rentrée scolaire 2024-2025.**

#### 6 DEMANDE DE SUBVENTION : COMPLEMENT 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux nouvelles demandes de subventions au titre de l'année 2024 par la MFR de Loudéac (courrier du 05/02/2024) et par la Fnaca (courrier du 15/06/2024).

- MFR de Loudéac pour 3 élèves : subvention de 90 euros (30 €/élève)
- Fnaca : 150 euros

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal**

- **DONNE un accord pour l'attribution de ces subventions communales 2024.**

#### 7 ADMISSION EN NON-VALEUR : COMPLEMENT 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du comptable d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du 26 juin 2024. L'état s'élève à 312.50 euros. Les dettes portent essentiellement sur des redevances d'assainissement.

Monsieur le Maire se dit favorable pour cette prise en charge en expliquant que ces personnes n'habitent plus la Commune. Il propose au Conseil Municipal d'admettre la totalité de la somme en non-valeur.

Monsieur le Maire précise qu'à sa prise de fonctions en tant que maire, il a donné au comptable du service de gestion comptable de LOUDEAC l'autorisation permanente (durant le mandat) d'engager toutes les poursuites nécessaires pour le

recouvrement des titres et rôles émis.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ; ACCEPTE l'admission en non-valeur de la somme totale de 312.50 euros.**

## **8 RAPPORT D'ACTIVITE 2023 : LOUDEAC COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Loudéac Communauté Bretagne Centre édite tous les ans le rapport annuel d'activité. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation à la réunion de bassin le 23 mai dernier à Le Loscouët-sur-Meu.

Il précise que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal lors d'une séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Monsieur le Maire donne une synthèse de ce rapport concernant la commune.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2023 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par Loudéac communauté.

## **9 CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure est en cours. Il précise qu'il s'est rendu au cimetière le 10 juin dernier avec Nathalie Boishardy du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, missionné pour nous accompagner dans la démarche de reprise des concessions en état d'abandon.

Il a été convenu qu'une visite aura lieu au cimetière le 25 septembre prochain, à 14h30, pour constater l'état d'abandon. Les descendants, successeurs ou les éventuelles personnes chargées de l'entretien des concessions retenues vont ainsi être informées et invitées à venir au cimetière.

Dans ce cadre, la liste des concessions repérées lors des précédentes visites, a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux extérieurs de la mairie et du cimetière ainsi que sur les réseaux sociaux (site internet de la commune, Illiwap et la page facebook).

L'intérêt constaté à ce jour, c'est que cela fait bouger les familles. A noter le passage de plusieurs personnes au secrétariat cette semaine.

A l'issue de la visite du 25 septembre, des procès-verbaux seront établis et des panneaux seront apposés sur les concessions visées par cette procédure.

Toutes informations sur ces concessions sont évidemment les bienvenues pour la mise à jour.

## **10 REFONTE TABLEAU DE VOIRIE : INFORMATION**

Il est proposé au Conseil Municipal de faire aboutir le travail réalisé depuis quelques temps déjà par les services de l'ADAC 22 (Dominique Bernard) concernant la refonte du tableau de voirie (voies communales et chemins ruraux).

Un contact a été pris avec M ROBERT, commissaire-enquêteur, en début d'été. Une rencontre est prévue le 10 septembre prochain pour organiser la procédure et l'enquête publique, qui sera programmée dans le courant de l'automne. Le dossier final numérique lui a été adressé en début du mois.

Il est précisé que le commissaire-enquêteur sera rémunéré sur la base d'une vacation fixée à 48 € net. Des frais de déplacement sont également prévus ainsi qu'un remboursement des frais engagés (photocopies par exemple). Un état des frais sera donc établi à l'issue de ces travaux.

Des informations complémentaires vous seront communiquées à l'issue de cette rencontre et avant le lancement de l'enquête publique.

## **11 FLEURISSEMENT : RESULTAT**

Madame Dominique Rouxel, Adjointe, chargée de ce dossier, fait un point sur le concours du fleurissement et les résultats obtenus. Elle évoque également le passage du jury le 10 juillet dernier pour le dossier label villes et villages fleuris. Elle les a accompagnés ainsi que Christophe sur les différents sites de la Commune. En résumé : de bonnes appréciations ont été données pour les belles réalisations, du travail effectué par Christophe et du choix des couleurs.

Un petit bémol : le talus près de la mairie. Il est prévu de le refaire à l'hiver prochain.

Cette année, 9 participants s'étaient inscrits au concours des maisons fleuries. Le jury a noté de belles réalisations cette année. Les premiers de chaque catégorie sont les suivants :

Cat 1 - Maison avec jardin fleuri inférieur à 1 000 m<sup>2</sup> : Marie-Claude Guéhenneux

Cat 2 - Maison avec jardin fleuri supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> : Gilles Tréfoux

Cat 3 – Façade seule fleurie : Renée Huet

Le jury intercommunal a classé Gilles Tréfoux, 1<sup>er</sup> de la catégorie 2.

## 12 QUESTIONS DIVERSES :

### ❖ PLU : MODIFICATION N°02

Le Conseil Municipal est informé que le conseil communautaire, lors de sa réunion du 05 décembre dernier, a prescrit une modification n° 02 au PLUi-H.

Il est précisé qu'une enquête publique sera organisée à la fin de l'année 2024 afin que chacun puisse prendre connaissance des modifications apportées au document et exprimer ses observations.

### ❖ SDE 22 : ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le SDE 22 pour étudier des pistes d'économie d'énergie pour l'éclairage public. Il précise que la Commune dispose de 138 points d'éclairage au total pour le bourg et Le Châtre. Plusieurs candélabres ne sont plus aux normes, certains éclairent vers le ciel. Une rénovation de l'éclairage public est à étudier pour réaliser des gains en économie d'énergie. L'installation de leds est évoquée.

Il communique les résultats de l'étude, transmis par le SDE 22.

Le coût de ces travaux s'élève à 162 500 € TTC. La **participation totale de la Commune est de 97 800.94 euros TTC**

Le détail des travaux est le suivant :

- Dépose de l'éclairage sur le bâtiment ex-poste  
Montant : 6 400 € TTC                      Participation communale : 3 851.86 € TTC
- Rénovation de la mise en lumière de l'église et du Monument aux morts  
Montant : 35 800 € TTC                      Participation communale : 21 546.30 € TTC
- Rénovation éclairage du plateau sportif  
Montant : 12 200 € TTC                      Participation communale : 7 342.60 € TTC
- Rénovation de l'éclairage d'ambiance du centre bourg  
Montant : 21 300.00 € TTC                      Participation communale : 12 819.44 € TTC
- Rénovation éclairage fonctionnel dans le bourg  
Montant : 86 800 € TTC                      Participation communale : 52 240.74 € TTC

### ❖ REPAS DU CCAS : POINT

Madame Dominique ROUXEL, adjointe aux affaires sociales, informe le Conseil Municipal que la date du repas du CCAS a été fixée au dimanche 13 octobre 2024. Une réunion de la commission est programmée au 26 août prochain. Mr le Maire indique qu'il souhaiterait que ce soit l'Art des Choix qui fasse le repas cette année. Ces derniers ont indiqué qu'ils étaient en congés à cette date. Une autre date doit donc être programmée. Il est suggéré de voir avec l'association Etincelle pour savoir s'il pourrait changer leur date. L'information sera donnée.

### ❖ MEDIATHEQUE : 20<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE

Madame Dominique ROUXEL, adjointe, informe le Conseil Municipal, que les bénévoles travaillent à l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de la médiathèque, qui aura lieu le samedi 19 octobre prochain, dès 10h. Une invitation à cette manifestation sera transmise à chacun.



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

**PRESENTS :** RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne (20h08), DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle (20h07), BARBE Valérie, LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

**ABSENTS :** POILANE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent (excusé) pouvoir à Emmanuel BILLARD, ROUXEL Pascal  
**Secrétaire de séance :** ROUXEL Dominique

## 1 VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 AOUT 2024

Procès-verbal du 22 Août 2024 validé à l'unanimité des membres présents.

## 2 AMENAGEMENT LE CHABRE : POINT D'ETAPE

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de lancement a eu lieu le 05 septembre dernier avec le cabinet Atelier du Marais



de Fougères (35) et les concessionnaires pour la mise en route de l'étude. Une visite sur site a eu lieu avec les élus. Par ailleurs, une autre réunion pour la présentation du diagnostic et des enjeux a eu lieu, en présence de l'ADAC 22 le 24 septembre dernier. Il est convenu que des dossiers de subventions seront déposés pour le financement de ces travaux. Des précisions sont données concernant le dépôt du dossier DETR/DSIL au titre de 2025. La date limite de dépôt du dossier est le 16 décembre prochain. Dans ce cadre, la DDTM va être intégrée et présente à la prochaine réunion, fixée au 08 octobre prochain. Cette réunion prévoit la présentation de scénarios (esquisses).

### **3 RENOVATION COMMERCE TIERS LIEU : RESULTAT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation a été faite pour les travaux de rénovation pour 7 lots. Les offres étaient à déposer, initialement pour le 16 septembre prochain. Report au 23 septembre 2024. Les plis ont été transmis au cabinet EEUN pour le rapport des offres. Une réunion va être programmée prochainement pour connaître les offres. Ce point sera abordé à la prochaine séance.

### **4 CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DES SEPULTURES EN ETAT D'ABANDON**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de reprise des concessions est lancée. Une visite au cimetière a eu lieu mercredi 25 septembre. Des personnes étaient présentes dès 14h30 en vue de se rendre sur leurs concessions familiales. Des explications ont pu ainsi être données aux ayants-droits concernant le constat d'abandon et la procédure de reprise. La commission a pu constater que certaines concessions listées ont fait l'objet de nettoyage, de remise au propre. C'est une première satisfaction de voir que le lancement de cette procédure a provoqué des réactions. Certaines concessions ont donc été retirées de cette procédure.

Par ailleurs, des procès-verbaux ont été établis, signés (Maire et Jean-René Guéhenneux, adjoint, désigné) dès la fin de la journée. De plus, des panneaux ont été apposés sur les concessions visées par cette procédure. Des photos ont été prises pour illustrer cette procédure et l'établissement du procès-verbal. Une fois traitées, elles seront jointes au dossier.

Le procès-verbal de constat d'abandon sera affiché la semaine prochaine sur les panneaux d'affichage du cimetière et de la mairie. La liste des concessions en état d'abandon sera transmise à la Préfecture des Côtes d'Armor. Des courriers avec les procès-verbaux seront notifiés aux différents ayants-droits identifiés.

### **5 REFONTE DE LA VOIRIE COMMUNALE : MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES ET CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose d'un tableau de classement des voies communales, approuvé en 1988. Il rappelle que par délibération du 28 février 2019 (n°2019-28/02-n° 07), il a été décidé de faire appel aux services de l'ADAC 22 pour une assistance pour la refonte du tableau de classement de la voirie communale. Il évoque ensuite qu'en vertu de la loi 3DS du 21 février 2022 et de ses textes d'application, la Commune a décidé de procéder au recensement des chemins ruraux.

Cette procédure de mise à jour du tableau de classement des voies communales et du recensement des chemins ruraux a pour objectif d' :

- améliorer la connaissance du patrimoine et optimiser sa gestion
- clarifier le cadre juridique de l'espace public
- actualiser la dotation globale de fonctionnement (DGF), indexée au kilomètre de voie communale.
- régulariser, le cas échéant, les problèmes inventoriés sur le plan foncier (emprises irrégulières et empiètements)
- suspendre le cours des prescriptions acquisitives pour deux ans
- permettre d'éventuels échanges

Les services de l'ADAC 22 ont remis un dossier final en vue de la mise à jour des voies communales et du recensement des chemins ruraux comprenant des tableaux de classement par type de voies (VC, VU, places et CR) ainsi que des plans pour illustrer.

Monsieur le Maire expose que le recensement des chemins ruraux nécessite la réalisation d'une enquête publique, réalisée en application du Code rural qui renvoie aux modalités prévues par le Code de l'expropriation. Il souligne par ailleurs que les régularisations foncières peuvent impliquer la même exigence en matière de voies communales et urbaines.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2121-21 et L.2121-4 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA, notamment le chapitre IV du titre III du livre 1<sup>er</sup>

VU le Code de la voirie routière (CVR) et notamment les articles L 141-3 à L 141-6, relatif à la compétence du conseil municipal en matière de classement et de déclassement des voies communales, d'établissement des plans d'alignement, de nivellement, d'ouverture, de redressement et d'élargissement des voies.

VU les articles L. 161-1 et suivants du Code Rural et de la pêche maritime (CRPM) et notamment son nouvel article L.161-6-1 et les articles R 161-11-1 à D 161-11-4, relatifs à la procédure de recensement.

VU l'article L.161-10-2 du CRPM qui permet l'échange de terrains comportant des chemins ruraux

VU le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités d'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux ;

VU le titre 1<sup>er</sup> du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et au recensement des chemins ruraux,

**Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve la réalisation de la mise à jour du tableau des voies communales**
- **Approuve la réalisation du recensement des chemins ruraux**
- **Approuve la mise en œuvre des procédures de régularisation foncière**
- **Décide de soumettre à enquête le dossier comportant notamment les tableaux récapitulatifs des voies communales et des chemins ruraux avec les plans, établis par l'ADAC 22.**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire-enquêteur et la réalisation des publicités légales.**
- **Acte que cette délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins conformément à l'article L 161-6-1 du Code rural et de la pêche maritime.**
- **Autorise Mr le Maire à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de mettre en œuvre la présente délibération.**

## 6 REPAS DU CCAS

Madame Dominique ROUXEL, adjointe aux affaires sociales, fait un point sur réunion de la commission d'action sociale du 17 septembre dernier.

Le repas aura lieu le dimanche 20 Octobre 2024. Il sera servi par l'Art des Choix au prix de 35 euros.

## 7 QUESTIONS DIVERSES

### ❖ MEDIATHEQUE : ANNIVERSAIRE

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ouverture de la médiathèque, des animations sont programmées le **Samedi 19 octobre prochain**, à 10h, à la médiathèque. Projection à la Salle des Fêtes du film « La belle Hélène » le mardi 15 octobre en après-midi pour permettre l'accueil des classes de l'école. C'est ouvert au public avec un droit d'entrée de 3 euros.

Il est précisé que des invitations ont été envoyées aux membres du Conseil Municipal du mandat de 2001/2008.

### ❖ PROJET EOLIEN

Permanence d'information projet éolien par Gaïa Energy Systems **le Jeudi 03 octobre 2024**, en mairie, de 16h à 20h.

Site internet du projet ; <https://www.laurenan-eolien.fr>

### ❖ CALENDRIER DES FETES

Les associations communales ont été conviées à participer à la réunion du calendrier des fêtes pour 2025 qui aura **lieu le Vendredi 04 octobre prochain, à 19h, en mairie**. Les représentants sont vivement invités à y participer pour le choix de leurs événements en 2025

### ❖ FLEURISSEMENT 2024

La cérémonie de remise des prix pour le concours fleurissement 2024 aura lieu le **Vendredi 11 octobre prochain**, à 18h30, à la médiathèque. Les participants (au nombre de 9), les membres du jury et de la commission ainsi que les bénévoles sont conviés à ce temps.

### ❖ NETTOYAGE DES CALVAIRES

Monsieur le Maire indique qu'une étude sera faite pour rénover les deux calvaires : celui du Châtre et celui du presbytère. Il ajoute que le calvaire, situé au carrefour du Châtre sera déplacé dans le cadre des travaux d'aménagement futur.



## INFORMATIONS DE LA COMMUNE

### ➤ EVENEMENTS DANS LA COMMUNE

#### LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

Les personnes intéressées doivent déposer en mairie une demande écrite pour se positionner sur le lot repéré.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie au 02 96 25 67 00 ou par mail : [mairie.laurenan@wanadoo.fr](mailto:mairie.laurenan@wanadoo.fr)



#### ❖ FLEURISSEMENT 2024



Le vendredi 11 octobre, la municipalité a convié à un pot d'amitié les participants aux concours des maisons fleuries, les bénévoles qui interviennent tout le long de l'année pour aider Serge et Christophe pour l'entretien des parterres et du cimetière, pour agrémenter le bourg de décorations de Noël, de Pâques par leurs idées, leurs initiatives. La commune garde sa 2<sup>ème</sup> fleur. Le jury a apprécié la diversité des plantes et des couleurs. Chaque participant au concours s'est vu remettre un bon d'achat à valoir aux Pépinières Rouxel. Merci à tous.

#### ❖ DECORATIONS NOEL 2024



Notre équipe de lutins du Père Noël a frappé fort pour décorer le bourg. En effet nos agents municipaux Serge et Christophe aidés par des bénévoles ont réalisé un village du Père Noël composé de la cabane du Père Noël et d'une boîte aux lettres, de lutins. Les enfants ont pu déposer leurs lettres. Plusieurs animations ont eu lieu, les enfants petits et grands, adultes de tous âges sont ravis. Ce sont des moments de convivialité, cela permet de mettre des étoiles dans les yeux de chacun. Même le Père Noël est venu rendre visite aux enfants au son de l'accordéon. Que de belles initiatives ! **Bravo aux bénévoles !**



#### ❖ MISSION ARGENT DE POCHE/ NETTOYAGE CIMETIERE

Une matinée bénévole était organisée **Le mardi 22 octobre 2024** au cimetière pour le nettoyage des allées. Plusieurs personnes avaient répondu présents.

Le groupe de jeunes pour la mission argent de poche les accompagnait avec Christophe. Merci à **Mathias, Capucine, Charlène et Margot** pour le temps consacré à ses missions.



## ❖ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2024

La Commune a organisé un temps pour le dépôt d'une gerbe au Monument aux morts le dimanche 10 novembre 2024, en présence des porte-drapeaux, de jeunes dont Timéo DANIEL, élu au conseil communautaire des jeunes.

Un verre de l'amitié a été offert à l'issue de la cérémonie.

La commémoration intercommunale pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 avait lieu cette année à SAINT-LAUNEUC.



## ❖ REPAS DU CCAS



Le repas du CCAS s'est déroulé le dimanche 20 Octobre 2024 dans une bonne ambiance. Justine et Lucien du restaurant « L'art des choix » ont assuré la préparation et le service pour les 86 convives dont 74 personnes de + de 70 ans. La doyenne de l'assemblée était Liliane Blanchard, âgée de 85 ans et le doyen était Jean-Baptiste Poilvert âgé de 89 ans. Mme Rouxel Dominique, adjointe aux affaires sociales, remercie les membres de la commission de leur implication pour la préparation de cette journée en rendant visite aux aînés pour les inviter au repas, apporter un colis préparé par le magasin « votre marché » de Merdrignac pour les personnes ne pouvant pas se

déplacer. Les doyens, entourés des membres du CCAS et des élus, ont été mis à l'honneur et ont reçu des cadeaux, sous les applaudissements de l'assemblée. Elle remercie également les élus et les conjoints présents au repas.

## ❖ PROJET EOLIEN : GAÏA

Le mât de mesure pour l'étude du projet éolien a été installé sur le site de la Grande Lande, fin octobre 2024, pour une mise en service en janvier 2025. Il permettra de finaliser les études de la faune.

Ces études porteront sur les quatre saisons afin d'ajuster le diagnostic. Elles concerneront aussi l'environnement et l'acoustique. À l'issue de l'instruction du dossier, une enquête publique permettra à la population d'apporter ses remarques.

Le mât de mesure restera en place durant 14 mois. La structure est sécurisée grâce à des haubans ancrés par plaques métalliques enterrées en profondeur. Des capteurs mesureront la direction et la vitesse du vent, la pression de température et d'humidité, l'activité en altitude des chauves-souris. Quatre points de mesure seront installés et un panneau solaire alimentera le boîtier d'enregistrement, capable de relever les infrasons des chauves-souris.

À l'issue de l'ensemble des validations, les travaux pourraient débuter en 2027. Ils dureraient un an avant la mise en service du parc éolien. Son exploitation et sa maintenance peuvent varier de 30 à 50 ans. Le démantèlement du parc éolien, dont la provision financière est assurée et incluse dans le projet.



## ❖ INAUGURATION STATION EPURATION

Le vendredi 8 Novembre s'est tenue l'inauguration de la station d'épuration de Laurenan.

Depuis 2004, cet équipement nécessitait une modernisation, car il ne répondait plus aux exigences de traitement.

Après des études approfondies, la commune a lancé en 2019 la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées, de type filtres plantés de roseaux suivis d'une zone d'infiltration pris en charge par la LCBC à 100%.

Dimensionnée pour 225 EH, elle répond aux défis d'urbanisation future et aux exigences de protection environnementale.

En septembre 2024, la réception définitive a été signée par Xavier HAMON, Président de Loudéac Communauté. Une étape clé pour une gestion plus durable et performante des eaux usées sur notre territoire !



## ❖ NON ASSISTANCE AUX PERSONNES EN DANGER



Des administrés nous interpellent concernant un fait divers, qui a eu lieu, sur le territoire communal.

Une personne, avec de lourds problèmes de santé, a vécu un gros stress et s'est retrouvée en difficulté physique, face à **un gros chien en divagation.**

L'occasion ici de rappeler de nouveau que la **divagation des animaux domestiques est interdite** (art L.211-19-1 du Code Rural et de la pêche maritime). Par ailleurs, l'article R 622.2 du Code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui. Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, peut contraindre le propriétaire d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, à prendre toutes les mesures de nature à prévenir le danger. De plus, il est rappelé que le **propriétaire d'un animal est responsable du dommage** que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé (article 1243 du Code civil).

Cette personne a constaté que des riverains en véhicules ne lui ont pas apporté assistance alors qu'il était tombé au sol. Un conducteur a ralenti mais ne s'est pas arrêté ... Fort heureusement, son épouse a finalement entendu ses appels aux secours et donc l'histoire s'est bien terminée. La personne concernée a été choquée par cet événement.

A leur demande, cet article est rédigé pour rappeler que ces attitudes portent un nom « **la non-assistance à personne en danger** », c'est à dire le fait de ne pas porter secours à quelqu'un qui est en péril.

En effet, la non-assistance à personne en danger est un **délit** et que la personne reconnue coupable de cette infraction peut être sanctionnée sur le plan pénal et sur le plan civil.

## ❖ ELAGAGE DES ARBRES

La commission voiries a constaté de nombreuses branches d'arbres susceptibles de gêner la commodité du passage des usagers sur le domaine public et ainsi mettre en cause la sécurité sur les voies communales.

Selon le code général des collectivités territoriales en application de l'article L2212-2-2 du même code issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, " les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupées à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élitage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage"

La commune va faire intervenir une entreprise d'élitage courant janvier. Ainsi, les propriétaires qui le souhaitent peuvent annoncer leurs travaux d'élitage en mairie. Nous vous contacterons pour vous donner le tarif de la prestation.

Pour ceux qui font leurs travaux d'élitage eux-mêmes, les chantiers sur le domaine public devront être autorisés par le maire, par un arrêté de circulation et seront signalés selon la réglementation en vigueur.

Nous vous prions d'adresser une semaine à l'avance une demande en mairie précisant les dates et lieux des travaux.

Merci de votre compréhension.



## ➤ ECOLE RPI DU NINIAN

## 🇫🇷 JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

A l'occasion de la journée nationale de la lutte contre le harcèlement à l'école, le jeudi 07 novembre 2024, Alexandra PECHEUR, enseignante de la classe des CE1-CE2 a organisé un événement. Ce temps s'inscrit dans le cadre du projet de l'école entière du CP au CM2 (3 classes primaires de l'école du Ninian) à Laurenan.

Un **dress code** pour cette journée : les élèves et leurs enseignants se sont tous habillés **en bleu (couleur de la lutte)**, comme le témoigne la photo.

Ils ont également participé à un webinaire en ligne (7000 écoles étaient connectées en même temps pour participer à un quizz et une visio sur le thème des moqueries et du harcèlement)

Cette émission est bâtie autour de l'album « On se moque de moi » dont les illustrations ont été animées. **La mascotte Bili a entraîné les élèves**

**dans un questionnaire**, grâce à des quizz interactifs menés en classe par chaque enseignant pendant l'émission. Un éclairage par une professionnelle, Delphine Binet, thérapeute de la famille, **a permis ensuite aux enfants d'élaborer des solutions sur le sujet.**

Pendant cette émission et toute sa préparation, les élèves ont appris à identifier des **situations de harcèlement**, ressentir et reconnaître des **émotions** et enfin trouver des **solutions** adaptées.

Par ailleurs, les élèves ont interprété des chants autour du respect et de l'amitié.

D'autre part, pour terminer la journée, des activités coopératives ont été organisées (par exemple : **le jeu des compliments** où chaque enfant a offert et reçu un compliment de la part d'un camarade).





## SECONDE GUERRE MONDIALE

Les 26 élèves de la classe CM1/CM2 accompagnés de la directrice Romane CROISLEBOIS, de l'autre enseignante remplaçante et de l'AESH se sont déplacés en car à Merdrignac pour voir l'exposition « Enfin libres 3 Août 44 » le vendredi 27 septembre 2024. Le 1<sup>er</sup> atelier consistait à découvrir des photographies de la seconde guerre mondiale à travers la ville avec un guide. La 2<sup>ème</sup> activité, animée par Martine Hamon, consistait à visiter l'exposition de panneaux explicatifs, de découvrir des documents authentiques, et de remplir un livret pédagogique. L'APE du Ninian a pris en charge le transport.



## TOUR DU MONDE ARTISTIQUE



Tous les élèves de la PS au CM2 du RPI Laurenan-Gomené. (Sur la photo, classe des CE1-CE2 accompagnés de Valérie Michel responsable médiathèque de Laurenan) ont commencé un tour du Monde artistique au départ de l'Europe. Les 5 classes du RPI ont réalisé des œuvres d'art sur le thème de l'Europe qui ont été exposées sur les 2 communes du RPI (d'abord à la garderie de l'école maternelle, puis à la médiathèque de Laurenan). L'exposition se trouve actuellement à la médiathèque de Laurenan. Les élèves ont pu s'y rendre avec leurs enseignants pour apprécier le travail de chaque classe. Ce travail a été l'occasion pour chaque classe de découvrir les cultures des différents pays européens, les grands artistes de ce continent, les monuments célèbres... Prochainement, le voyage se poursuivra en Asie. Les artistes continuent leurs créations, avec notamment l'intervention d'une maman d'élève japonaise venue transmettre l'art de la calligraphie et du sumi-e.



### ➤ APE DU NINIAN

#### Activités de l'APE

Le 31 Octobre, une soixantaine d'enfants a pu danser à la boum d'halloween suivie du bal en collaboration avec Laurn'en fête.

Le samedi 23 novembre : repas à emporter : 480 parts de couscous.

## CINEMA POUR LES ELEVES DE LAURENAN



Vendredi 13 Décembre, à l'occasion de Noël, l'APE du Ninian a offert aux 66 élèves du CP au CM2 accompagnés de leurs enseignants, des 2 AESH, de membres de l'APE, et quelques parents d'élèves, un film d'animation Vaiana 2 au cinéma de Merdrignac Le Studio.

Chaque enfant s'est vu également offrir un livre la veille des vacances, autour d'un goûter collectif. De nouveaux jeux de cour ont également été achetés pour les élèves du CP au CM2.



### ➤ MEDIATHEQUE

### ❖ LES 20 ANS DE LA MEDIATHEQUE

3 temps forts ont eu lieu durant la semaine des 20 ans de la médiathèque :

**Le mardi 15 Octobre : projection du film « La Belle Hélène »** en présence de la réalisatrice Florence DOTTIN.

La salle était comble. Les enfants de l'école étaient associés à l'événement. Ils ont posé beaucoup de questions à leurs aînés présents dans la salle. Un bel échange intergénérationnel.

Ce film émouvant et tendre parle de valeurs fondamentales : le lien à la terre, la sobriété énergétique, l'autonomie, l'entraide....

Hélène est décédée le 6 novembre 2024 à l'âge de 94 ans.





**Le mercredi 16 Octobre : activité pour les enfants « mes lunettes d'Architecte »** animée par Mélissa RAVENEAU de l'atelier



KaroKassé, architecte désigneuse, illustratrice...

Dans un premier temps, elle a proposé aux enfants une approche ludique du métier d'architecte et dans un second temps, ils ont créé leurs lunettes d'architecte pour voir la ville d'un autre oeil !

Pour l'occasion, Mélissa a repris les bâtiments de LAURENAN qu'elle connaît bien puisqu'elle était venue

4 mois en 2022 en tant qu'étudiante pour établir des projets architecturaux, dans le cadre de son diplôme d'Etat !

**Le samedi 19 Octobre : cérémonie des 20 ans de la Médiathèque :**

Plus de 100 personnes ont fait le déplacement pour l'occasion. Le Maire, Olivier RIVALLAN a fait le mot d'accueil. Ensuite, il a passé la parole à Michel HARY, adjoint à la culture en 2004, qui a retracé avec précision et humour la création de la médiathèque depuis le projet de construction validé par le conseil municipal en 1998, les différentes étapes, jusqu'à son ouverture au public le 16 octobre 2004 !



Dominique ROUXEL, adjointe à la Culture, Serge HAMON, président de l'ODCM ont félicité l'enthousiasme des abonnés, bénévoles et organisateurs au sein de la médiathèque. Enfin Timéo DANIEL, notre conseiller communautaire des jeunes au niveau de Loudéac Communauté a clôturé les prises de paroles.

La matinée s'est poursuivie par la présentation du logo de la médiathèque, créé par Momoko OKIHAR. Un grand merci à elle et à toute l'équipe des bénévoles et à Roselyne pour les décorations....

Le verre de l'amitié a permis à chacun(e) de se remémorer de bons souvenirs en visionnant le diaporama réalisé par Louisa et l'exposition de photos.

## Signification du logo de la Médiathèque



La médiathèque de Laurenan est un lieu d'information, d'inspiration et d'interaction, s'acquiert à travers:

- 🔸 Les livres/lecture
- 🔸 Discussions ateliers
- 🔸 Jeux multimédia

Le design capture l'énergie et le dynamisme de la médiathèque, le « M » représentant plus qu'une simple lettre - c'est un symbole de mouvement, de *vie* et de *connexion*. Il reflète la façon dont ce lieu rassemble les gens, en créant des liens significatifs avec la culture, les idées et les autres.

- 🔸 la chaleur de l'orange représente la convivialité
- 🔸 avec des sujets qui les intéressent et des passions représentées par le rose,
- 🔸 et pour apprendre quelque chose de nouveau, représenté par la fraîcheur du turquoise.

## ❖ ANIMATION « IMPRESSION 3D »

Le mercredi 30 Octobre, Nicolas BESNARD, animateur multimédia et conseiller numérique de Loudéac Communauté a proposé à la médiathèque un atelier sur l'impression 3D. Grâce à ses conseils, les jeunes ont pu découvrir, comment créer des formes, via un logiciel spécifique, afin de pouvoir ensuite, l'imprimer en 3D. L'objectif était de réaliser un pot à crayon !

Tous ont été passionnés par cette activité originale qu'ils n'ont pas la possibilité de réaliser chez eux.



## ❖ ANIMATION AUTOMNALE



Le mercredi 28 novembre, la médiathèque proposait une animation automnale avec un petit animal en voie de disparition dans nos jardins : le hérisson. Après un temps d'échanges sur son mode de vie, ce qu'il mange, où il vit, son utilité, comment lui construire un abri.... les enfants ont réalisé des hérissons en feuilles séchées et d'autres animaux de leur choix.

Et pour finir les plus grands ont fait un quizz de reconnaissance des différentes feuilles d'arbres à l'aide d'indices (fruits, fleurs...)

### Prochaines animations :

- ✓ Dictée des Nuits de la lecture le **vendredi 24 janvier à 18h00** (changement de date)
- ✓ Février : animation sur la Saint Valentin le mardi 11 ou le jeudi 13 février 10h30/12h

- ✓ Mars : Fête de la Saint Patrick mercredi 11 ou mercredi 19 + animation sur le thème des droits de la femme en lien avec l'exposition « Grâce à Elles » date à définir

## ❖ ATELIER CREATIF DE NOËL

Le lundi 23 décembre, à la médiathèque les enfants ont confectionné des décorations de Noël avec des rouleaux de papier, de la pâte autodurcissante faite maison et bien-sûr de la peinture et des paillettes à volonté ! Avec l'aide précieuse d'Angelina et Virginie.



## ❖ ACTIONS CULTURELLES EN COURS



### - Prix ados

Cinq livres ont été sélectionnés pour ce Prix. Ils sont disponibles en version audio sur la bibliothèque numérique Eole de la médiathèque Valentin HAÛY.

Neuf établissements du territoire y participent cette année.

La remise du Prix Ados aura lieu le vendredi 21 mars 2025.

### - Prix des lecteurs



Six livres ont été sélectionnés pour ce Prix dont la première BD de Madeleine PEREIRA.

Les votes des lectrices et lecteurs sont possibles jusqu'au 30 avril 2025.

Le lancement du Prix a eu lieu le mardi 26 novembre à 16 h à la bibliothèque d'Uzel.

Une animation autour des livres de la sélection avec Clotilde DE BRITO, poète et conteuse, aura lieu le mardi 4 mars à 18 h à la médiathèque de Loudéac.

La clôture du Prix aura lieu le **mardi 20 mai à 18 h à la bibliothèque de Guerlédan**, en présence de Madeleine PEREIRA.

## ❖ EXPOSITONS

- Du 15 décembre 2024 au 15 janvier 2025 : le grand livre du sport réalisé lors de « partir en livres » en juillet par plusieurs bibliothèques (LCBC)
- Du 21 janvier au 21 février 2025: Défi BD/mangas (LCBC)
- Du 19 février au 03 avril 2025 : exposition de la BCA « Grâce à Elles »
- Du 22 avril au 16 mai 2025 : défi musée (LCBC)
- Ensuite un contact a été pris avec le foyer logement de Collinée/Plessala pour l'exposition « une vie, un corps, un regard »....

### Avis aux artistes

Que vous soyez peintre, photographe, dessinateur, ou autre, le hall de la médiathèque est à votre disposition pour exposer vos œuvres.

Prenez contact avec Valérie soit par mail soit par téléphone : 09 65 01 78 68

[mediatheque.laurenan@orange.fr](mailto:mediatheque.laurenan@orange.fr)

## ➤ FAMILLE : ENFANT, ADOS, ADULTE

### ADOS

Le pôle jeunesse de l'AFR de MERDRIGNAC vous présente son programme pour les mois de Janvier et Février 2025.

Tous les jeunes de 11 à 17 ans peuvent participer à ces activités **gratuitement**.

Programme et bulletins d'inscriptions à télécharger :

<https://www.laurenan.fr/wp-content/uploads/2024/12/Programme-Vacances.pdf>



## Animations bébés lecteurs

- Laurenan 10h à 11h à la médiathèque
  - o Le lundi 6 Janvier 2025
  - o Le lundi 3 Février 2025
- Gomené le Lundi 20 Janvier 2025 de 10h à 11h à la garderie périscolaire
- Merdrignac : le mardi 6 Février 2025 de 10h à 11h à la médiathèque

## ➤ **AUTRES INFORMATIONS**

### ❖ **TRANSPORT A LA DEMANDE : FICHE DE TRANSPORT 2025**



Si vous souhaitez renouveler votre fiche de transport à la demande pour 2025, il vous est possible de télécharger la demande **sur le site de la mairie** : <https://www.laurenan.fr/wp-content/uploads/2024/12/FICHE-DE-DEMANDE-DADHESION-TAD-2025.pdf>

Loudéac communauté informe également que les trajets hors territoire, pour les rendez-vous médicaux, sont maintenus en 2025.

Il est aussi précisé aux bénéficiaires de 2024 que leur carte est valable pour le mois de Janvier 2025. Les utilisateurs du service ne recevront pas cette année un courrier pour le renouvellement.



### ❖ **ALERTE VIGILANCE : COMPTEUR LINKY : GARE A L'ARNAQUE DE LA MISE A JOUR**



Nous avons été alertés, courant le mois de novembre, que des prétendus techniciens contactent par téléphone les particuliers pour soi-disant mettre à jour les compteurs linky. Certains sont même visités à leurs domiciles par de faux techniciens.

Vigilance donc ! D'autant que les compteurs linky ont été conçus pour éviter le passage à domicile de techniciens. En effet, la majorité des opérations, comme les relevés de consommation et les mises à jour, peuvent être réalisés à distance.

Dans ce contexte d'arnaques aux domiciles, Enedis, en charge du déploiement des compteurs, a récemment rappelé que « *l'entreprise ne réalise aucun démarchage commercial* »

Enedis précise qu'en cas de passage d'un technicien pour la pose ou le relevé d'un compteur, l'entreprise informe les personnes. Réception d'un courrier, d'un mail ou un SMS dans lequel sont indiqués le nom du technicien releveur ou le nom de l'entreprise en charge de cette prestation avec la date de son passage et le créneau horaire.

Si une personne se présente chez vous au nom d'Enedis et vous paraît suspecte, il est conseillé de lui demander la référence du point de livraison (PDL°, à savoir la référence indiquée sur votre facture ou contrat d'électricité.

#### **Comment signaler la tentative d'arnaque ?**

En cas de démarchage abusif ou de tentative d'arnaque, vous pouvez informer Enedis à l'aide d'un formulaire d'assistance disponible sur [son site internet](#). La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a également mis en place le site [Signal Conso](#), sur lequel vous pouvez signaler un démarchage abusif.

## ➤ **ETAT CIVIL**

### *Décès*



- ROCABOY Lucienne veuve VERDES « 29, La Tiolais » le 16 septembre 2024
- BARBE Emilienne « 41, La Croix Malard » le 4 novembre 2024



### *Mariage*

- CHAPIN Mickaël et RAMET Olivane le 21 décembre 2024

10 Décès

5 Mariages

14 Naissances

1 Noce d'Or





- URBAN PARANTHOEN Oliver « 30, Gologoët » le 1<sup>er</sup> septembre 2024
- ROBIN Ewen « 36, Saint-Unet » le 28 septembre 2024
- SAUVAGE Nina « 10, rue de l'Argoat » le 16 octobre 2024
- HANAFI Iman « 8, rue de l'Argoat » le 02 novembre 2024
- LESSARD Sohan « 93, La Ville d'Anne » le 16 décembre 2024

Tous nos vœux de bonheur aux parents et prospérité aux enfants

## INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

### DON DE SANG A LA SALLE DES SPORTS DE BROCELIANDE MERDRIGNAC



Prochain Don de sang **au Val de Landrouet de Merdrignac** Le Mercredi 22 Janvier 2025 14h15 à 19h

Pour prendre RDV, il faut se rendre sur la page :  
<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

« En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies »

**PROCHAIN RDV**  
**Val de Landrouet**  
**Merdrignac**  
**Le mercredi 26 mars 2025**

- ✓ Concours de belote le dimanche 26 janvier 2025 à la salle Alexandre GUILLEMOT
- ✓ Assemblée générale le vendredi 11 avril 2025 à la salle des fêtes de St Vran

### LAUREN'EN FETE



Constitution du nouveau bureau :

- ✓ Co-présidents : Stéphane ROUXEL, Olivier RIVALLAN
- ✓ Trésorières : Emilie RIVALLAN, Sandra PINARD
- ✓ Secrétaire : Fabienne RIVALLAN
- ✓ Communication : Nicolas MINIER

12 membres composent le conseil d'administration pour choisir ensemble les projets et organiser les événements comme :

- **Tantad le Vendredi 10 janvier 2025 à St Unet à partir de 18h30**
- **Concours de belote le 9 mars 2025 à la salle des fêtes**



### MULTI-SERVICES



Erratum : dans le dernier bulletin, il y a une erreur de frappe dans le numéro de téléphone de Multiservices.

C'est bien au 07 67 98 29 86 qu'il faut appeler pour tous vos travaux de bricolage, de jardinage.

*Meilleurs vœux 2025*